

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 19 octobre 2018

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 11 octobre 2018
Date d'affichage : 11 octobre 2018

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Marie-Josèphe REYNAUD, Danielle SAGNES, Isabelle SALLES et Bernadette TRAVERSIER, Messieurs Jean-Jacques CHANTRE, Frank de PIERREFEU, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE et Jean-Pierre MAISONNIAC.

Procuration de :

- Monsieur Yohan BLANCHARD à Monsieur Marcel FRECHET
- Monsieur Olivier CHASTAGNARET à Madame Martine FINIELS
- Madame Anne-Marie DELARBRE à Madame Isabelle SALLES

Absents non excusés :

- Madame Iris PONS
- Madame Raphaële COURTIAL

Secrétaire de séance : Madame Bernadette TRAVERSIER

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Madame Bernadette TRAVERSIER.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2018 :

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2018.

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Il s'agit de la décision :

- De réviser le loyer du local sis 32 rue Simon Vialet et de le fixer à 3519,96€/an à compter du 1^{er} avril 2018

Le conseil municipal en prend acte.

4. Convention de Partenariat 2018/2019 pour les Nouvelles Envolées – Théâtre de Privas :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la Convention de partenariat avec le Théâtre de Privas pour l'année scolaire 2018/2019 impliquant 2 spectacles en temps scolaire :

- « En traits mêlés » du Théâtre Désaccordé pour les TPS, PS et MS des écoles maternelles publique et privée de la commune pour un coût total de 750,00€ - Représentations le 13 novembre 2018
- « Crocus et Fracas » de la Cie A Brûle-Pourpoint pour les GS, CP, CE et CM des écoles privée et publique de la commune pour un coût total de 990,00€ - Représentations 11 janvier 2018

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire, ou toute autre personne la représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de partenariat avec le théâtre de Privas pour l'année scolaire 2018/2019.
- Autorise Madame le Maire, ou toute autre personne la représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

5. Adhésion de la commune de Charmes sur Rhône au Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse :

Vu la délibération n°686/2018 du Comité Syndical du syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse en date du 3 octobre 2018 portant acceptation de la demande d'adhésion de la commune de Charmes sur Rhône au Syndicat mixte,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte indiquant que la demande doit également être soumise au vote des communes adhérentes,

Madame le Maire invitent les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion de la commune de Charmes sur Rhône au Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion de la commune de Charmes sur Rhône au Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.

6. Adhésion des Collectivités de Lachapelle sous Aubenas, Sivos Cheminas Secheras, Saint Romain de Lerps, Payzac, Saint Pierre La Roche, Devesset, Les Salelles et CA Annonay Rhône Agglo, en qualité de membre au Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion des Collectivités de Lachapelle sous Aubenas, Sivos Cheminas Secheras, Saint Romain de Lerps, Payzac, Saint Pierre La Roche, Devesset, Les Salelles et CA Annonay Rhône Agglo, en qualité de membre au Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion des Collectivités de Lachapelle sous Aubenas, Sivos Cheminas Secheras, Saint Romain de Lerps, Payzac, Saint Pierre La Roche, Devesset, Les Salelles et CA Annonay Rhône Agglo, en qualité de membre au Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche.

Questions diverses

- Monsieur Franck DE PIERREFEU interpelle Madame le Maire pour savoir ce que fait la CAPCA sur les sujets importants concernant la commune.
Madame le Maire indique que les Conseillers reçoivent tous les comptes rendus.
Monsieur DE PIERREFEU souhaiterait connaître la position de Madame le Maire. Madame le Maire indique que sa volonté politique est que tous les habitants aient les mêmes accès aux services.
- Monsieur Frank DE PIERREFEU indique qu'il faudrait rappeler aux administrés qu'il existe une différence entre le cadastre de la Mairie et le cadastre officiel.

Fin de séance : 21h15